

VITRY-AUX-LOGES

PLAN LOCAL D'URBANISME
ZONAGE

Pièce N°6

REVISION PRESCRITE LE :	18 décembre 2015
PROJET ARRÊTÉ LE :	26 octobre 2021
PLU APPROUVÉ LE :	
*renvoié à la délibération du conseil municipal du	

jeanmichel@leloiret.fr | 11 rue de Cormery - 37000 Saint-Jean-de-la-Porte | 02 47 53 08 86
jeanmichel@leloiret.fr
VICIEM paysage - ECK environnement

- Légende :**
- U : secteur urbain
 - Ua : secteur urbain d'extension
 - Up : secteur urbain historique
 - Uc : secteur urbain à vocation économique
 - Uj : secteur urbain de jardin
 - AU : secteur à urbaniser
 - A : secteur agricole
 - N : secteur naturel et forestier
 - Ni : secteur naturel et forestier inondable
 - Npv : secteur de la ferme de la forêt d'Orléans
 - OA : Orientation d'Aménagement et de Programmation
 - ER : Emplacement Réserve

Emplacements réservés				
N° ER	OBJET DE LA RESERVATION	BENEFICIAIRE	SURFACE	N° PARCELLES ET SECTION CADASTRALE
1	Création d'un accès	Commune	43 m²	AC 0060
2	Réserve pour la création d'un équipement	Commune	10 851 m²	AB 0209 AB 0208
3	Réserve pour agrandissement du foyer logement	Commune	1 052 m²	AB 0160
4	Création d'un espace public	Commune	2 392 m²	AR 0032
5	Accès au futur quartier d'aménagement	Commune	2 531 m²	AD 0032
6	Accès au futur quartier d'aménagement	Commune	495 m²	AC 0043/AC 0055
7	Création d'un espace vert	Commune	14 807 m²	AP 0051
8	Création d'un accès	Commune	40 m²	AC 0048
9	Création d'un accès	Commune	348 m²	AD 0026

Eléments de paysage à protéger (articles L151-19 et L151-23 du code de l'urbanisme) :

- Arbres isolés remarquables
- Alignements d'arbres
- Eléments de paysage à protéger (jardins, boisements, ...)
- Patrimoine bâti à protéger
- Patrimoine bâti à protéger (alignements)

